



## DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Ces formulaires sont téléchargeables via [www.fff.fr](http://www.fff.fr) par un accès protégé nécessitant l'utilisation de votre code secret et de votre mot de passe. Cet accès est disponible dans le choix « Désignations ».

# FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS MATCH DE COUPE

N° de licence: \_\_\_\_\_ NOM arbitre : \_\_\_\_\_ Catégorie : \_\_\_\_\_

Coupe (catégorie) \_\_\_\_\_ N° du match : \_\_\_\_\_

Equipes en présence : \_\_\_\_\_ Contre : \_\_\_\_\_

### BAREME DES INDEMNITES

Indemnités de déplacement des officiels opérant pour le compte du District de l'Essonne De Football	€
Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km	46.00 €
Au-delà, à partir du 51 <sup>e</sup> Km	0.95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est via michelin)	
<b>Indemnité d'équipement et de documentation</b>	
Pour les matchs Séniors et U19	
Pour les matchs U16 et U17	30.00 €
Pour les matchs U14 et U15	25.00 €
Pour les matchs de Futsal	20.00 €
	15.00 €

### MONTANT A PERCEVOIR

Indemnité de déplacement	Si plus de 50 km indiquer le kilométrage : _____ Pour les compétitions Futsal, indemnité unique de 46€ quelque soit le kilométrage	€
Indemnité d'équipement	Indiquer la catégorie : _____	€
<b>TOTAL</b>		€

Nom du club : \_\_\_\_\_

Nom et signature du dirigeant :

Signature de l'arbitre :



**District de l'Essonne de Football**

52, rue du Mesnil • 91220 Brétigny-sur-Orge  
Téléphone: 01 60 84 71 63 • Télécopie: 01 60 84 65 74 • e-mail: [secretariat@essonne.fff.fr](mailto:secretariat@essonne.fff.fr)  
Association déclarée sous le n° 02 897 du 23.10.80 • SIRET 321 304 248 00024 • NAF 9312Z